

1	PREMIERE DEMANDE	..
<u>PRESTATAIRE DE SERVICES COMMUNAUTAIRES</u> <u>SALARIE DE PRESTATAIRE DE SERVICES</u> Liste des pièces à fournir, en original et en photocopie <i>(Les justificatifs doivent être accompagnés, le cas échéant, de leur traduction en français par un traducteur-interprète agréé près une cour d'appel).</i>		

- Carte d'identité ou passeport en cours de validité
- Extrait d'acte de naissance avec filiation
Si l'étranger est marié et/ou a des enfants : livret de famille (ou acte de mariage récent + acte de naissance du ou des enfants)
- Justificatif de domicile datant de moins de 6 mois :**
 - * Facture d'électricité (ou gaz, eau, téléphone fixe, accès à internet) ou bail de location datant de moins de 6 mois ou quittance de loyer si locataire (quittance manuscrite non acceptée) ou taxe d'habitation
 - * si hébergement à l'hôtel : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois
 - * si hébergement chez un particulier : attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa carte d'identité ou de sa carte de séjour, et justificatif de son domicile si l'adresse de la CNI ou de sa carte de séjour n'est plus à jour
- 3 photographies d'identité récentes (format 35 mm x 45 mm – norme ISO/IEC 19794-5 : 2005)

SALARIE DE PRESTATAIRE DE SERVICES COMMUNAUTAIRE (Code AGDREF : CE34 ou CE38)

Etranger (toute nationalité) accomplissant une prestation temporaire en France pour le compte d'un employeur établi dans un autre Etat de l'UE, de l'EEE ou de la Suisse

- Justificatif d'activité antérieure à l'accomplissement de la prestation : contrat de travail en vigueur dans le pays de provenance avant le détachement
- Attestation de couverture sociale (assurance maladie et accident du travail)
- Justificatif de la prestation à accomplir :
 - Lettre de l'employeur attestant du détachement du salarié dans le cadre d'une prestation ou d'une activité à titre temporaire
 - Document commercial portant indication de l'objet, de la nature et de la durée de la prestation ou de l'activité : contrat de prestation, contrat de sous-traitance, contrat de vente, bon de commande, ordre de service ...;
 - Copie de la déclaration de détachement remplie par l'employeur et adressée à l'inspection du travail
- Pour les ressortissants de pays-tiers (hors UE et Suisse) :
 - Autorisation de travail délivrée par le pays de l'UE où se situe l'entreprise de détachement
 - Titre de séjour valide délivré par l'Etat membre de l'UE de provenance
 - Visa de court séjour valide (pour les nationalités qui y sont soumises et si le pays de provenance n'appartient pas à l'espace Schengen) – Sauf s'il s'agit d'une demande de renouvellement du titre de séjour

PRESTATAIRE DE SERVICES COMMUNAUTAIRE (Code AGDREF : CE32)

R ressortissant d'un Etat membre de l'UE, de l'EEE et de la Suisse, effectuant une prestation de services

- Justificatif d'activité antérieure à l'accomplissement de la prestation : contrat de travail en vigueur dans le pays de provenance avant le détachement